

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES  
C.L.E.C.T.**

**RAPPORT DE LA REUNION DU  
VENDREDI 05 NOVEMBRE 2021 A 18 HEURES 00  
A Saint-Arnoult**

Présents : Guillaume CAPARD – Président, Michel CHEVALLIER – Vice-Président, Michel MARESCOT, Sylvie de GAETANO, Thierry GRANTURCO, Yves LEMONNIER, Jacques MARIE, Colette NOUVELLE-ROUSSELOT, Régine CURZYDLO, Françoise LEFRANC, François PEDRONO, Philippe LANGLOIS.

Philippe AUGIER, membre suppléant

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE « RELAIS  
ASSISTANTS MATERNELS »  
RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a été instituée par délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2015.

Dans sa séance d'installation du 05 septembre 2020, les membres de la commission ont élu à l'unanimité Monsieur Guillaume CAPARD et Monsieur Michel CHEVALLIER respectivement Président et Vice-Président pour le présent mandat.

-----

Monsieur Guillaume CAPARD, Président de la CLECT précise que l'ordre de jour de la commission de ce jour vise à arrêter les montants liés au transfert de l'exercice de la compétence « Relais d'Assistants Maternels » (R.A.M.) décidé par délibération du 28 mai 2021 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le montant calculé pour chaque commune membre, qui sera déduit des actuelles attributions de compensation, est basé sur le budget prévisionnel 2021 établi par la Fédération ADMR du Calvados faisant apparaître une participation globale de 20 741 €. La répartition par commune de cette somme est proratisée sur la population 2015.

Le tableau ci-dessous reprend les nouvelles attributions de compensation qui seront reversés ou payés à compter de 2022.


Communes	Montant annuel Attribution compensation actuel	coût Relais Assistants Maternels 2021	Montant annuel reversé au 1.1.2022
Bénerville/Mer	22 870.00 €	466.00 €	22 404.00 €
Blonville/Mer	-39 077.00 €	1 482.00 €	-40 559.00 €
Deauville	895 211.00 €	3 606.00 €	891 605.00 €
Saint-Arnoult	315 038.00 €	1 171.00 €	313 867.00 €
Saint-Gatien des Bois	216 618.00 €	1 223.00 €	215 395.00 €
Saint-Pierre Azif	5 100.00 €	164.00 €	4 936.00 €
Touques	848 754.00 €	3 656.00 €	845 098.00 €
Tourgéville	103 929.00 €	837.00 €	103 092.00 €
Trouville/Mer	806 386.00 €	4 593.00 €	801 793.00 €
Vauville	17 233.00 €	194.00 €	17 039.00 €
Villers/Mer	116 959.00 €	2 657.00 €	114 302.00 €
Villerville	23 439.00 €	692.00 €	22 747.00 €
<b>Total</b>	<b>3 332 460.00 €</b>	<b>20 741.00 €</b>	<b>3 311 719.00 €</b>

Les nouveaux montants des attributions de compensation sont validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Conformément au règlement intérieur, ce rapport sera :

- \* soumis au conseil communautaire du 19 novembre 2021 afin qu'il en prenne acte.
- \* soumis aux conseils municipaux qui devront l'approuver dans un délai de trois mois.
- \* soumis au conseil communautaire pour validation des attributions de compensation.

Deauville, le 05 Novembre 2021.

  
 Le Président de la C.L.E.C.T  
 Guillaume CAPARD